



L'AUTORITE



CABLE: FLAMBO

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

REDIGEE EN COLLABORATION

Abonnement: Tél., Est 803 Par maille \$2.00 par année

L'implacable vérité

Nous continuons pour un temps, à publier "L'Autorité" à deux pages, comme l'ont fait le "Matin" et le "Journal" de Paris, et comme le font encore plusieurs grands organes de la presse française.

Dans cette intervalle, nous suppléerons à la quantité par la qualité. Nous avons promis à nos lecteurs des sensations encore uniques dans la presse canadienne-française. Pour cela nous n'aurons pas besoin de recourir à la fiction; nous nous en tiendrons à la réalité.

Notre rôle se bornera à relater les faits dans leur implacable vérité.

"L'Autorité."

Le geste de la M.L.H.&P.

Nous ne nous sommes jamais constitués les défenseurs des grandes compagnies. Au contraire, occasionnellement, nous ne nous sommes pas gênés de leur tomber dessus, quand nous estimions qu'elles le méritaient.

D'autre part, en vertu de notre devise: "Rendez à César ce qui appartient à César", nous n'hésitons pas à louer telle ou telle compagnie, quand elle commet un acte digne de la gratitude du public.

La démagogie n'est pas notre fait. Nous ne croyons point que c'est servir le peuple que de le monter tout le temps contre les grandes corporations. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les journaux qui poussent ainsi au socialisme n'ont d'autre souci que de gonfler leur tirage. Arrive une candidature ouvrière, ils sont les premiers à la "tomber", tandis que "L'Autorité" s'est toujours montrée l'amie des ouvriers.

C'est le cas de dire que chaque jour apporte avec lui sa peine. Aux angoisses de la guerre a succédé une autre angoisse: celle de la vie chère. On a beau nous leurrer de paroles optimistes, le coût de la vie escalade chaque jour un nouvel échelon.

En choisissant précisément cette période pour diminuer le prix du gaz et de l'électricité, la Montreal Light, Heat and Power Company a pris une attitude dont on ne saurait trop la louer. Qui sait, si un exemple partant de si haut ne sera pas suivi par d'autres corporations?

La Montreal Light, Heat & d'autant plus de mérite à réduire le coût du gaz et de l'électricité, à l'heure actuelle, qu'elle vient d'accorder à ses employés, une substantielle augmentation.

Nous, à l'"Autorité", ne serons guère surpris des initiatives de la Montreal Light, Heat, aussi longtemps que le vice-président et gérant-général de cette compagnie sera un homme progressiste comme M. J. S. Norris, le grand expert hydraulique, l'homme d'affaires de tout premier plan, le sincère ami des Canadiens-français. Sous sa direction, la compagnie a conquis dans la métropole un rang hors pair parmi les compagnies strictement montréalaises.

Et ce qui plus est, elle ne s'est pas contentée d'être prospère, mais elle a tenu à faire bénéficier le public de sa prospérité.

L'Autorité.

Le sénateur David a tort

M. le directeur de l'"Autorité", Montréal.

Avez-vous pris connaissance de la lettre du sénateur L.-O. David, adressée à la "Presse", sur le choix d'un leader pour le parti libéral et sur l'attitude que les Canadiens-français devraient prendre dans cette occurrence?

Moi, j'ai lu cette missive loin des bruits de la ville, au bord d'un lac entouré de hautes montagnes, et j'avoue qu'elle m'a fait réfléchir.

Le sénateur David conseille aux Canadiens-français de se croiser les bras pendant la grande convention libérale du mois d'août en intimant à MM. les Anglais:

"Vous avez, depuis quelques années, fait la politique sans nous; à notre tour, nous pouvons nous passer de vous et former un groupe à part jusqu'à ce que nous puissions dignement et dans l'intérêt de notre province et du pays, nous joindre à vous autour du chef que vous aurez choisi."

Je crois, M. le directeur, que le sénateur David, homme d'esprit assez large pour soutenir la contradiction, ne permettra de différer d'avec lui. Il a tort de prêcher l'abstention aux Canadiens-français, et je vais lui en fournir de suite deux raisons:

1o—Parce qu'il y a assez longtemps que nous faisons bande à part. Tout le long de la guerre nous nous sommes tenus à l'écart avec le résultat que nous avons tourné toutes les autres provinces contre nous. Nous n'avons pas été plus exemptés pour cela de la conscriptions. Seulement, on nous a donné l'attitude de parias. Pourquoi vouloir convertir la province de Québec en une nouvelle Irlande, alors que nous n'avons pas les sujets de plainte de l'Irlande. Je comprends que cela ferait l'affaire de M. Bourassa; mais les libéraux du Québec doivent-ils tant de reconnaissance à M. Bourassa, leur ennemi le plus dangereux et le plus sorniois, qu'ils s'en aillent donner dans le traquenard nationaliste?

2o—Parce que si nous laissons les Anglais se débattre entre eux, ils auront tôt fait de se liquer, libéraux et conservateurs, contre nous. Et nous serons bien avancés! Les "beaux gestes" n'ont jamais été bien avantageux pour ceux qui les faisaient.

Ce serait, comme l'écrivit M. David, "une attitude qui ne manquerait pas de dignité"; mais qu'il a raison d'ajouter: "Naturellement on peut opposer à ce programme des objections qui méritent considération".

J'en ai formulé deux pour ma part, et je ne crois pas que la liste en soit épuisée. Loin de là!

Un Vieux Libéral.

Une jambe, un demi-tronc un demi-bassin... Landru ?

(Dép. spéc. de "L'Autorité")

Paris, 24. — On ne trouve plus un morceau de femme sans croire qu'il ait été dépecé par Landru. Il y a quelques jours, on retirait d'une saibière remplie d'eau, à Gennevilliers, une jambe recouverte d'un bas, une extrémité de cuisse, un demi-tronc et un demi-bassin, le tout semblant avoir appartenu à une femme.

Ces débris, en décomposition, ont été transportés à la Morgue où ils ont été examinés par le docteur Paul, en présence de M. Bonin, juge d'instruction, et de M. Tanguy. Le docteur n'a pu encore formuler de conclusions.

M. A. Germain, C.R. conférencier

M. Alban Germain, avocat, C.R., a eu récemment l'occasion de prononcer diverses conférences. L'éminent criminaliste a démontré qu'il était aussi à l'aise dans cette avant et délicate causerie qu'est une conférence que devant un jury. M. Germain a traité tous les sujets avec une égale maîtrise, s'appliquant surtout à trouver les solutions convenables aux problèmes ouvriers, qui sont les problèmes de l'heure.

Profiteons de l'aubaine

AMENAGEONS-NOUS, DANS LE QUEBEC, POUR EMPOCHER L'ARGENT DES AMERICAINS QUE LA PROHIBITION AURA RENDUS SPLEENATIQUES.

L'hypocrisie d'une minorité dont la ténacité sournoise est le seul mérite, a réussi à imposer la prohibition à 100 millions d'Américains.

Qu'on nous le pardonne; mais à la constatation de ce fait nous n'avons pu nous défendre d'une égoïste satisfaction. Nous nous sommes dit:

—A nous, du Québec, de profiter de l'aubaine!

Le roi proclamera bientôt officiellement la conclusion de la paix, et alors la province de Québec pourra édicter dans son territoire les lois qui lui sembleront les meilleures sur la vente des liqueurs alcooliques.

Déjà à La Havane, on parle de construire d'immenses et luxueux hôtels destinés à recevoir les Américains désireux de secouer le spleen dont va être enveloppé le territoire américain de l'Atlantique au Pacifique. Les Cubains n'ignorent pas que si beaucoup de chefs de la finance et de l'industrie, aux Etats-Unis, refusent à la classe ouvrière même un verre de bière, eux ne dédaignent pas de se gargariser avec quelque chose de plus substantiel.

Les Cubains ambitionnent de drainer vers leur île le tourisme américain pendant l'hiver; que la province de Québec s'arrange de façon à être un éden pour des milliers de Yankees pendant l'été. Montrons que la province de Québec est un pays latin, et que le tempérament latin, au lieu de s'ingénier à transformer cette terre en cimetières, s'efforce au contraire de tirer de notre existence terrestre le meilleur parti possible.

Ainsi, nous serons victorieux du spleen; ainsi nous prouverons que sous le rapport de l'initiative nous ne sommes pas en arrière des Cubains; et ainsi — ce qui ne nuit à rien — nous nous enrichissons!

MAURICE AUBRY.

Invitation à l'hon. M. Tessier

UNE AUTOMOBILE MISE A SA DISPOSITION POUR VISITER LE BOULEVARD EDOUARD VII, QUI MANQUE DE GOUDRON.

Loin de nous la pensée de causer le moindre chagrin à l'hon. M. Tessier, ministre de la Voirie. Au contraire, nous voulons lui être agréables, connaissant son insupportable sollicitude envers les routes de la province de Québec.

Nous n'avons plus d'espoir qu'en lui pour sauver de la destruction ce magnifique boulevard Edouard VII, avenue qui conduit à la métropole du Canada, les Américains franchissant la frontière en automobile.

Ce qui manque à la route Edouard VII pour la maintenir en bon état, ce sont quelques barils de goudron. La surface d'une route macadamisée se détériore très vite si elle n'est pas goudronnée, surtout quand des centaines d'automobiles la sillonnent chaque jour. On sait quelle suction opèrent les pneus sur la couche de surface, couche qu'une nappe de goudron empêche seule de se désagréger.

"L'Autorité" met donc une automobile à la disposition de l'hon. M. Tessier, s'il veut consacrer une fin de semaine à la visite du boulevard Edouard VII. Et pour mieux lui faire saisir le contraste, nous le conduirons jusqu'au lac Placide, pour lui montrer comment les Américains, à l'aide du goudron, parviennent à conserver des routes splendides en plein dans les montagnes.

La tricherie de M. Gauthier

LE DEPUTE DE SAINT-HYACINTHE PAIERA POUR SON COUP DE JARNAC.

M. L. J. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe-Rouville, pourrait bien voir se retourner contre lui la manoeuvre qu'il a exécutée contre M. Damien Bouchard.

En disant le parti libéral, M. Gauthier réussit à faire battre M. Bouchard par M. Armand Boleslau. Mais c'est là un tour qui peut facilement se retourner contre son auteur.

Déjà l'Association Libérale du comté de Saint-Hyacinthe a dénoncé ce mauvais libéral et mis en garde contre lui les libéraux de Rouville.

M. L. J. Gauthier n'a toujours été qu'un hypocrite partisan des plus basses manoeuvres. L'heure est venue de le démasquer. Un groupe de libéraux de Saint-Hyacinthe a décidé de parfaire cette tâche avec toute la dextérité voulue.

DU TREMBLAI.

MM. Versailles et Berthiaume sont malades

DECIDEMENT, L'ATMOSPHERE MUNICIPALE DE MONTREAL EST NE VA PLUS A LEURS POU-MONS FATIGUES.

ET LE BON M. RIVET?

Un nuage d'épais mystère enveloppe l'hôtel de ville de Montréal-Est.

Désireux d'imiter en tout et partout son bon maître, M. Berthiaume a fait comme M. Versailles: il est tombé malade!

MM. Versailles et Berthiaume étant absents, comme ils se trouvent les seuls à connaître quelque chose de la situation financière de Montréal-Est, formant à eux deux le comité des finances, comment voulez-vous savoir:

Si l'usine de la Montreal Pottery a été achetée, et si elle n'a pas été achetée, comment il se fait que Montréal-Est lui doive de l'argent?

Pourquoi l'usine de Clark Brothers, compagnie en faillite dont Montréal-Est avait garanti les obligations, a-t-elle été vendue \$35,000 quelques jours seulement après qu'on en eût demandé \$60.00 à des acheteurs sérieux? N'est-ce pas que voilà une diminution aussi anormale que subite?

Par quel tron d'aiguille ont passé ces montants: \$125,000 pour des travaux encore à l'état d'atomes; \$50,000 perçus en taxes et \$36,000 récoltés de compagnies de constructions ouvrières tombées dans la purée?

M. Versailles avait bien annoncé: —Nous allons rendre des comptes aux citoyens de Montréal-Est.

Mais il est tombé malade pour justifier ça 6 août, et il espère sans doute que d'ici là on aura oublié sa belle promesse.

Mais qu'il se détrompe: les échevins Bouchard, Lachapelle, Pélpin et Chailfour veillent et ils ont meilleure mémoire que ne pense M. Versailles.

Quant à M. Berthiaume, qu'il n'essaie pas, comme lors de la dernière séance, de jeter de la poudre aux yeux de tout le monde. Le truc ne prend plus.

Espérons aussi que M. le secrétaire-trésorier dont le seul tort est d'être trop bon garçon, montrera plus d'énergie à la prochaine séance; qu'il ne se laissera pas marcher sur les orties par M. Berthiaume; qu'il ne permettra plus jamais à M. Berthiaume de clamer que les minutes des séances sont mal rédigées.

Une séance spéciale du Conseil a été convoquée pour lundi, 25 juillet.

A quelle surprise faut-il encore s'attendre?

A apprendre soudain qu'une usine a été achetée ou qu'une usine a été vendue sans que personne n'en ait jamais rien su à part ces augures qui, dans Montréal-Est sont les seuls à connaître le pourquoi des mystères qui s'y produisent?

Ou bien verra-t-on M. Versailles surgir tel un revenant, lui qui avait annoncé qu'il serait malade jusqu'en date du 6 août?

Une autre chose possible est que l'échevin Berthiaume cache les clefs de l'hôtel de ville sous sa paillasse afin d'empêcher la réunion et de faire une niche au représentant de "L'Autorité", qui se trouvera à avoir fait pour rien en tramway le trajet de Montréal-Est.

Assemblée ou pas d'assemblée, que MM. Versailles et Berthiaume remettent à "L'Autorité" de leur recommander ce bon M. Rivet, qui désespéré d'avoir été vomé par les électeurs, essaie par tous les moyens de plaire à ses maîtres. Qu'ils fassent au jour de l'An un petit cadeau à M. Rivet, quand ce ne serait qu'un fusil à air comprimé avec lequel il exercerait à tirer dans le bas des reins aux électeurs qui ont voté contre lui à la dernière élection à l'échevinage.

"L'Autorité" a promis à ses lecteurs le fond de l'aventure municipale de Montréal-Est. Elle est à l'oeuvre.

Les vieux citoyens de l'endroit se souviennent sans doute qu'aux débuts de cette municipalité chaque journalier employé aux travaux municipaux se voyait retrancher sur son salaire un dollar par semaine qui allait où?... C'est ce qu'éclaircira "L'Autorité", de même que toutes les "p'tites transactions" conclues depuis.

On voit que sans remonter à la création du monde, nous remontons à assez loin.

DU TREMBLAI.

GRENADES

M. Eudore Dubeau ne pouvait se consoler de sa défaite de Saint-Jacques.

Ses voisins, rue Sherbrooke, l'entendaient gémir du matin au soir.

Bien entendu, ils se gardaient bien d'aller lui offrir leurs sympathies, ayant à peu près tous voté contre lui le 23 juin, tant M. Dubeau leur était peu sympathique.

Le seul homme à verser de vraies larmes dans la camisole de M. Dubeau fut M. Georges A. Marsan, car lui seul a eu foi en Eudore.

C'est que, voyez-vous, M. Marsan est un peu beaucoup naïf.

Ne s'est-il pas avisé de mettre sous presse, récemment, "un livre de loi", comme le dit le vulgaire.

Les clients de M. Marsan lui laissent assez de loisirs pour qu'il publie cent "livres de loi" par année.

Seulement... seulement... l'oeuvre de M. Marsan en a si peu, "de loi" ayant du bon sens, que son livre est mort-né et que bien fin serait celui qui pourrait nous en dire même le titre.

Il ne sont pas rares, les avocats qui, à l'heure actuelle, ont, paraît-il, des loisirs.

—Depuis des années, la profession ne marche pas, nous confiait l'un d'eux.

Il est heureux, pensions-nous en nous-mêmes, que tous les disciples de Thémis ne se mettent pas à fabriquer d'indigestes compilations dans le goût de M. Georges A. Marsan, car nous attraperions de fameuses indigestions.

Une crise existe aussi dans le notariat. Les notaires se plaignent de n'avoir pas d'ouvrage, et ce qui pis est, de voir qu'ils n'ont pu augmenter leurs taux au cours des trente dernières années.

Chaque fois qu'ils s'adressent à Québec dans ce but, on représente ironiquement à ces braves notaires que nombre d'entre eux, au cours des dernières années, ont été mêlés dans "telle affaire" ou dans "telle affaire."

La Chambre des notaires, voyez-vous, manque d'énergie.

Dès qu'un tabellion par sa conduite prête à suspicion, elle devrait le suspendre sans vergogne.

Rien de bon comme une petite saignée, de temps à autre, pour donner belle apparence à un corps.

En France, tout le contraire. Les notaires sont florissants.

A preuve même que leurs élèves parlent de se mettre en grève.

Les bénéfices des notaires parisiens varient de 100,000 à 400,000 francs par an.

Et ces Shylocks ne donnent à leurs clients que 400 à 500 francs par mois!

Pas étonnant que la grève rugisse à leurs portes...

Si les notaires français sont d'heureux sires, les journalistes français sont encore plus fortunés, à l'encontre de leurs confrères, les malheureux journalistes canadiens-français, qui n'en tiennent pas large, les "pôvres"!

Alors que le rédacteur en chef d'un journal quotidien, au Canada, compte pour un as de pique, voyez ce qui se passe en France.

La France a pour premier ministre un journaliste, M. Georges Clémenceau, qui sait se défendre à l'occasion, semble-t-il, contre n'importe quel ennemi, à quelque profession qu'il appartienne.

Dans la province de Québec, on dirait qu'en vérité il n'y a qu'une profession.

Voyez comment est composé le ministère provincial: 7 avocats, 1 notaire, 1 rentier, 1 cultivateur, 1 marchand de bois.

Pas de financier, là-dedans, pas d'industriel, pas de marchand autre que... de bois.

N'y aurait-il pas lieu de diviser plus également les portefeuilles entre les diverses professions?

Cela ne veut pas dire que nous devons prendre un ouvrier comme M. Verville, car M. Verville, ce n'est pas

Le viatique de l'ivrogne

Nous avons dénoncé, dès le début, cette étrange loi, dite de tempérance, qui mettait entre les mains d'une dizaine de marchands de gros et d'autant de marchands de détail, le commerce des liqueurs à Montréal, constituant ainsi le plus formidable trust qui pût exister.

Jugez un peu des bénéfices que doivent tirer ces bons messieurs de leur "bedit commerce", quand vous lisez dans les journaux que cent mille (100,000) caisses d'alcools viennent d'être débarquées des transatlantiques dans le port de Montréal.

"L'Autorité" avait-elle ou n'avait-elle pas raison lorsqu'elle prédisait que jamais la loi ne fonctionnerait? L'émission de ces certificats médicaux qu'on nous représentait comme le viatique de l'ivrognerie, ne nous a jamais dit rien qui vaille, et nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre qu'elle a donné lieu, depuis le 1er mai, à des abus que les autorités ont décidé de faire cesser. Un nouveau règlement sera mis en vigueur, parait-il, ayant pour but de limiter le nombre des certificats émis par chaque médecin. Désormais, chaque médecin n'aura à sa disposition que cinquante certificats.

Et après, quand il n'en aura plus, pourra-t-il renouveler son stock, ou s'il devra laisser mourir ses patients, étant donné que l'alcool est aujourd'hui l'unique remède?

Quels gémissements nous entendrions alors à la porte des "vendeurs autorisés"!

Heureusement que ces messieurs continueront comme par le passé, croyons-nous, de ne pas se montrer sévères sur les certificats médicaux. On cite une maison qui "entra" dans ses coffres en un seul samedi, la jolie somme de \$6,000.

M. Purgon et M. Diáfairus, immortalisés par Molière, étaient de bien piètres escarpes auprès de nos vendeurs autorisés.

Sylvio Picaud.

Un trio d'heureux

MM. P. LACOSTE, E. GODIN ET A. SAUVE. GRACE A LEUR POPULARITE, DEVIENDRAIENT MINISTRES.

(Du correspondant spécial de l'"Autorité")

Ottawa, 25. — L'atmosphère politique d'Ottawa est chargée d'électricité. Les rumeurs se croisent et s'entre-croisent. Mais je puis vous en fournir une qui, si elle ne se réalise pas, causerait la surprise de ma vie, tant je la tiens de source autorisée.

MM. Paul Lacoste et Eugène Godin entreraient dans le cabinet incessamment; le premier comme ministre de la Justice, poste auquel lui permettrait d'aspirer des connaissances légales que l'on dit très profondes; le second en qualité de ministre de la Milice, département avec lequel il a pu se familiariser comme chef d'un bureau d'enregistrement pendant la guerre.

M. Paul Lacoste ne saurait manquer d'être élu par acclamation dans Saint-Jacques, vu sa grande popularité. M. L.-A. Lapointe, le député actuel, dont les chances d'être réélu sont fort minimes, serait trop heureux de s'effacer en retour du poste de surveillant de la Tempérance dans le Québec, poste que le gouvernement fédéral veut créer en y attachant un salaire annuel de \$10,000.

De même M. Eugène Godin, si aimé des ouvriers, n'aurait aucune peine à se faire élire par acclamation dans Sainte-Marie, le docteur Deslauriers lui cédant la place pour accepter, en récompense, sa nomination d'inspecteur d'hygiène dans le nouveau département créé par l'hon. M. Rowell.

Enfin, une entrée dans le cabinet qui fera encore plus sensation que les autres, est celle de M. Arthur Sauvé, le pseudo-chef d'une opposition qui n'existe pas à Québec. M. Sauvé prendrait le portefeuille de l'Agriculture, qui lui revient de droit, ayant étudié les animaux toute sa vie.

M. Sauvé conquerrait aussi son siège par acclamation dans Deux-Montagnes, M. Ethier, le représentant de ce comté rural, devant être nommé juge à la place du juge Robidou, qui descendrait du Banc pour prendre une retraite bien méritée après sa longue et fructueuse carrière.

Les boches changent de peau

(Dép. spéc. de "L'Autorité")

Luxembourg, 24. — Il y a en ce moment, en instance devant la Chambre du grand-duché de Luxembourg, 42 demandes de naturalisation. Une d'un sujet belge, 3 d'Alsaciens et 38 de Prussiens. C'est le premier essai d'un camouflage nouveau qui prendra de grandes proportions si l'on n'y prend garde.

D'après le "Journal d'Esch", sur ces 38 Prussiens qui demandent à devenir Luxembourgeois, il y a un baron de Schorlemmer (nom notoire en Allemagne) qui est apparenté à l'homme "aux larmes de sang". C'est un hobereau qui ne serait certainement pas devenu Luxembourgeois si son pays avait vaincu. Il y a aussi M. Auguste Schmitz qui, pris d'un grand amour pour le Luxembourg, ne veut plus être Allemand. Cependant, il portait l'uniforme gris devant Noyon. Se présente aussi M. Auguste-Frédéric-Charles Rother, qui a fait la guerre comme lieutenant de réserve allemand. C'est un propriétaire d'ardoisiers. Son coeur est allemand, mais l'ardoise est luxembourgeoise. Alors son coeur prend la nationalité de l'ardoise...

L'invasion n'a pas réussi, l'infiltration commence.

un ouvrier, c'est un crampon.

Deux membres de la commission des logements ouvriers fichent le camp.

Lui, il reste.

Quel resteau!

JEAN PICK.

Almereyda n'est pas mort de strangulation

(Dép. spéc. de "L'Autorité")

Paris, 24. — Les docteurs Paul, Balchard et Rieffel, qui avaient été chargés d'effectuer une nouvelle expertise au sujet de la mort d'Almereyda, ont remis leur rapport à M. Gilbert, juge d'instruction.

Nous savons cependant que ce rapport se rencontre avec celui des premiers experts sur de nombreux points. Il contient les mêmes constatations; mais, s'appuyant sur la découverte de symptômes non retenus précédemment, il conclut, non plus à la mort consécutive à la strangulation, mais à la mort naturelle.

Les fameux lacets n'auraient donc pas joué dans la mort d'Almereyda le rôle déterminant qui leur avait été attribué. Il est fort probable que la chambre des mises en accusation s'en tiendra à ces conclusions et mettra ainsi fin à l'affaire.

OHI OHI C'EST DE L'INDISCRETION

A l'hôpital canadien de Tr... s, un blessé de bel appétit s'étonne, au bout de peu de jours, de la légèreté de ses beurrées. Et pour en avoir le coeur net, un beau matin, il questionne: —Pardou, miss... qui donc met le beurre sur ces tartines? —Mais... moi... —Ah!... Alors... qui est-ce qui l'enlève?...

Faisons du Quebec un véritable Eden!

Avec Sir Lomer Gouin, la Province de Québec va rentrer sous peu dans une période de reconstruction, inévitable à la suite de la catastrophe sans précédent qui a désolé le monde, presque sans exception, durant quatre années en faisant surgir de nouveaux problèmes sociaux, auxquels les économistes n'avaient même pas songé.

Reconstruire, régénérer notre Province, la rendre vraiment digne de ce qu'elle vaut, la mettre en pleine valeur, faire connaître ses richesses, ses attraits, son passé glorieux, la salubrité de son climat, quelle belle tâche à réaliser!

Notre Province! Un idéal quoi, une sorte de paradis terrestre où nous avons tout à souhait, où le Créateur a répandu plus que partout ailleurs toutes les faveurs dont on puisse combler un pays. Fleuves, montagnes, prairies, lacs, chutes d'eau, richesses minéralogiques, forêts, nous avons tout, nous possédons tout et dans une mesure qu'on ne rencontre nulle part, dans des proportions inconnues sur la carte du globe et qui n'existent que chez nous.

Tout ici, en effet, est gigantesque, chimérique, incroyable à l'étranger, dont la vue est restreinte, bornée par une horizon étroit, minuscule. Aussi, n'est-ce pas rêver, n'est-ce pas s'abuser, que d'avoir pleine confiance à l'avenir qui nous sourit et qui nous tend la main? Elle est si généreuse, la terre canadienne!

Travaillons donc de concert à sa reconstruction. Aidons le gouvernement dans son oeuvre, la plus grande qu'il ait encore entreprise. Convions ceux qui souffrent à venir s'associer à nous, en leur montrant tous les avantages dont nous jouissons, et faisons de notre province l'Eden terrestre souvent décrit et qu'avec un peu de bonne volonté et d'efforts nous aurons en PATRIOTE.

La disparition de Marc O'Brien

Sur les bords du Yukon, à deux milles kilomètres de toute civilisation, la justice est primitive. Elle était symbolisée en Marc O'Brien, mineur élu par ses camarades mineurs et qui rendait des verdicts sans appel. Nul ne les discutait au camp de la Vache-Rouge, dont les habitants ne connaissent que deux crimes: le vol et le meurtre.

Le tapage nocturne, l'ivresse ne sont jamais punis. Par contre, les voleurs et les assassins sont bannis du camp, c'est-à-dire qu'ils sont abandonnés sur un canot, au gré des flots du Yukon qui coule torrentueux, jusqu'à la mer de Behring. Le voleur reçoit deux semaines de nourriture et a quelques chances d'atteindre le poste des missionnaires, à mille kilomètres du camp. Le meurtrier s'embarque avec trois jours de vivres, ce qui lui donne une chance sur cent de survivre à l'horrible voyage à travers le désert glacé. L'assassin part sans une bouchée de pain, ce qui pour lui, signifie la mort sans espoir.

Marc O'Brien venait de condamner, en son âme et conscience, le mineur Jack Arizona, coupable d'avoir tué un de ses camarades. Devant tous les chercheurs d'or assésés sur la rive, on le conduisit au bateau qui fut lâché en plein courant, avec ses trois jours de vivres.

La sentence exécutée, O'Brien se rendit au bar de Jim le Frisé qui, justement, avait reçu tout à l'heure une caisse de vieux whisky. Jim le Frisé était un rusé compère. Il guettait le filon d'or que Marc O'Brien avait découvert. Il invita le juge à venir déguster son whisky dans son arrière-boutique et lui proposa de lui racheter son terrain pour 10,000 dollars. O'Brien, avant de se décider, but quelques verres de la délectable liqueur; il allait céder, lorsque ses deux associés, Charley et Leclair, vinrent le retrouver. Nouvelles tergiversations. Nouvelles tournées. Jim le Frisé, qui gardait tout son sang-froid, et qui sacrifiait à bon escient ce whisky qu'il eût vendu un dollar le verre, obtint enfin la signature de O'Brien.

Alors, satisfait, il expulsa les trois ivrognes qui s'éloignèrent en titubant vers la rive du Yukon.

Charley et Leclair s'arrêtèrent au bord de l'eau. Ils soutenaient chacun par un bras O'Brien ivre mort. Charley avisa un bateau amarré au tronc d'un arbre et suggéra une bonne plaisanterie à Leclair. Celui-ci la trouva admirable... D'un commun accord, ils couchèrent O'Brien dans le fond du canot, dénouèrent la corde et, d'un coup de pied, envoyèrent leur camarade à la dérive.

Marc O'Brien se réveilla le lendemain. Son estomac, calciné par l'énorme quantité d'alcool qu'il avait ingurgité, était sec et brûlant comme une fournaise. Il avait mal à la tête, au dedans et au dehors, car, la nuit durant, des milliers de moustiques s'étaient nourris de la chair de son visage et l'avaient affreusement enflé. Il entr'ouvrit ses paupières avec beaucoup de peine et se crut perdu. Ou du moins il n'eut plus conscience de son identité. Il ne reconnaissait pas l'alentour. Il avait oublié son passé. Il était malade. Il était las de chercher.

Soudain il découvrit du sang extravasé sous l'ongle de son pouce. Il se reconnut alors. Il comprit que ces deux malins étranges appartenaient à Marc O'Brien, ou plutôt que Marc O'Brien appartenait à ces deux malins. Puis il s'imagina qu'il avait la fièvre. Une branche érailla la coque du canot. Il pensa qu'on frappait à

la porte de sa hutte et cria: "Entrez!" Il attendit un instant puis il grommela: "Eh bien, restez... et que Dieu vous damne!"

"Le temps passa. Il soupçonna qu'il avait dû s'enliser et songea tout à coup à son travail. Il s'assit, ouvrit les yeux et constata qu'il se trouvait en bateau, sur les flots boueux du Yukon... Il fut déconcerté. Il prit sa tête entre ses mains... Qu'était-il donc advenu depuis l'orgie de la veille? Lentement, l'horrible pensée hantait son cerveau. Il tenta de la chasser. Elle revint: "Il avait tué quelqu'un!" C'était la seule explication possible de sa présence dans cette barque, au milieu du fleuve. La loi du camp de la Vache-Rouge avait été la même pour lui que pour les autres... Il avait tué quelqu'un! Plusieurs hommes, peut-être?... Il tira son couteau à sa ceinture. Le fourreau était vide... Epouvanté, il regarda le fond du bateau... Nulle nourriture n'y avait été déposée... Il s'affaissa, hagard... Il avait donc tué sans provocation, puisque toute la rigueur de la loi lui avait été appliquée? Pendant, une demi-heure il demeura immobile, hébété. Il but un peu d'eau et se leva. Autour de lui ce n'étaient que flots bouillonnants entre les deux rives désertes. Alors il se mit à maudire la boisson, l'alcool et l'ivresse.

"Son bateau se trouvait à environ deux mille milles de la mer de Behring. Il descendait le courant à la vitesse de cinq milles à l'heure. En déduisant les heures d'arrêt, il couvrirait cent milles par jour et atteindrait l'embouchure du Yukon en trois semaines. L'essentiel pour O'Brien était donc qu'il ménageât ses forces.

"Pendant deux jours, il ne mangea rien. Puis il aborda les bancs de sable et chercha des oeufs de canard et d'oise sauvage. Il les avala tout crus, car il n'avait pas d'allumettes pour faire du feu. Le lendemain, il fut en vue du poste de la Hudson Bay Co. Les gens de la cabane attendaient eux-mêmes leur ravitaillement. Ils n'avaient plus que des oeufs et du whisky. Il refusa les oeufs dont il avait eu une indigestion, et écarta la bouteille de whiskey avec la plus vive répugnance.

"Il repartit. Quinze jours durant, il ne mangea que des oeufs... Ils lui permirent toutefois de ne pas mourir de faim et d'atteindre la mer de Behring après vingt-quatre jours de voyage. Il échoua dans la baie et put remplacer les oeufs de canard par de la chair de phoque. Vers la fin de l'année, il eut la chance d'être repêché par un voilier du service des douanes américaines et d'être débarqué à San-Francisco. Il y devint conférencier. Il y prêcha la tempérance. Son cri de guerre fut: "Évitez la bouteille!" Au cours de ses sermons, il donna à ses auditeurs l'impression que l'alcool avait été la cause du plus terrible drame de son passé.

"Le succès ayant couronné ses efforts il a persévéré. Quand il haranguait la foule, il déclare avec des termes ambigus que la bouteille lui a fait perdre sa fortune. Pourtant ceux qui l'écoutent sentent bien qu'il leur voile la vérité et qu'il leur tait des événements indélébiles.

"Il a blanchi, fidèle à son apostolat, dans sa croisade opiniâtre contre l'alcoolisme. Mais là-bas, sur les bords du Yukon, au camp de la Vache-Rouge, personne n'a oublié la disparition de Marc O'Brien. Les chercheurs d'or en parlent encore comme d'un insondable mystère."

Jack London.
(Adaptation et traduction de Maurice Dekobra.)

LE PRE

TABLEAU DE LAMARCHE

(Galerie Gaston Maillat)

Aimez-vous la fraîcheur de Corot, ses teintes gris-perle, ses tons indécis, enveloppés de brume matinale, ses grasses prairies humides de rosée? Alors payez-vous le luxe d'un Lamarche, faites comme M. Gaston Maillat, et si par les chaleurs torrides de l'été, vos occupations, vos affaires ne vous permettent pas d'aller à la campagne, allez vous assoir devant votre toile, vous y goûterez le frais, vous sentirez l'odeur embaumée des foins et vous aurez la sensation du plein air, étendu sur le canapé de votre salon.

Vous semblez ne pas me croire, douter de ce que j'avance et vous vous dites sans doute: comment peut-il se faire que de telles sensations existent, émanent d'une vulgaire toile, couverte de couleurs? Eh bien! essayez, ça ne coûte pas cher, et vous verrez si je vous mens.

J'ai ressenti cette singulière impression tout dernièrement encore, en regardant le Pré de Lamarche chez M. Maillat, après mon dîner, par une journée de chaleur écrasante. Le fait est curieux, patent, et il vaut d'être noté.

Et cependant, que représente ce tableau? Une scène bien simple, telle qu'on en voit journellement. Au premier plan une prairie; l'herbe y est haute, très abondante; un ruisseau stagnant la divise en deux; quelques vaches y paissent paisiblement. Dans le fond se découpe la silhouette d'un bois épais se détachant sur la crête d'un coteau d'une faible élévation. Quelques nuages sillonnent un ciel gris bleu, comme on en voit en juillet, à l'époque des chaleurs torrides, accablantes où tout travail semble impossible et tout repos inutile à chercher, tant la température est insupportable.

Néanmoins, la douceur de ce mélange de teintes vertes peu accentuées, où l'ombre se joue mollement, sans jamais s'y découper durement, repose la vue et donne l'impression du bien-être, d'une nature calme paisible, au sein de laquelle on doit inévitablement se sentir heureux. Tout y est attrayant, tout y respire la joie, le plaisir de vivre et de se laisser aller en sabots, simplement vêtue, n'ayant pour toute coquette que son teint hâlé, sa santé robuste, sa vaillante jeunesse et cent fois plus que la soubrette fardée, maquillée de nos cités. Cette nature est vraie, sans poudre, sans artifices. Chacun l'a vue quelque part, mais où? Voilà ce qu'il serait plus difficile de préciser.

On a souvent dit de Lamarche que c'était le Corot Canadien. Ce titre, à lui seul, vaut plus que tous les éloges que j'en saurais faire. Corot a en effet le don de plaire, ses tableaux contrairement à l'ordinaire, sont du goût de tous, de l'amateur en passant, comme du plus délicat des connaisseurs. C'est là un mérite rare qu'on rencontre peu ou pas dans l'histoire de l'art où le mérite d'un artiste a toujours été plus ou moins contesté. Millet, pour n'en citer qu'un, compte encore aujourd'hui des admirateurs enthousiastes et des détracteurs acharnés. De son vivant, About l'adorait, quand Paul de Saint Victor ne pouvait pas le sentir. Question de goût, donc question insoluble où l'on chercherait en vain un terrain d'accord.

Cette appréciation sur Corot s'adapte parfaitement au talent de Lamarche, qui n'a guère connu chez nous que des admirateurs.

Nature essentiellement poétique, ce peintre, qui nous a depuis longtemps quitté pour aller établir ses pénates en France, a été, on l'a reconnu malheureusement un peu tard, un de nos meilleurs paysagistes.

Son oeuvre tout entière a le don particulier de charmer. Elle flatte les sens, elle repose l'esprit. Elle se compare à l'oasis dans le désert. Ouse plat à la recherche dans les temps d'abattement, de surmenage, de fatigue. Elle produit sur l'organisme épuisé une réaction réelle et vivifiante.

Cet effet remarquable suffit amplement pour juger de la haute valeur de l'artiste et regretter vivement son départ.

VASARI.

REDUCTION DES PRIX POUR LE SERVICE DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

En conformité avec son intention déjà prononcée publiquement de vendre sa marchandise au plus bas prix tout en donnant un service supérieur, et de partager ses profits avec ses clients, la Montréal Light, Heat & Power Consolidated a le plaisir d'annoncer une nouvelle réduction de prix pour le service de l'éclairage électrique.

Dès la vérification des compteurs faite au mois d'octobre, les prix seront de 4,80 cents par k. w. h. net, au lieu de 5 cents comme aujourd'hui.

On accordera cette réduction en dépit de l'augmentation considérable du coût de fabrication et de distribution qui se chiffre pour la main-d'oeuvre seulement à \$400,000 par année. Bien que durant la guerre les prix de pratiquement tous les produits aient monté, c'est pourtant la seconde fois que cette compagnie réduit son tarif au cours de cette même période, diminuant de cinq cents par 1,000 pied cubes pour ce qui est du prix du gaz, le ramenant en 1916 à 80 cents net; quatrième réduction depuis l'inauguration de cette politique, comme l'établit l'état suivant du tarif pour la période indiquée:

PRIX DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE 1911-1919

GAZ		ELECTRICITE	
1911	\$1.00 m. pds. cub. net.	1911	7 1/2c k.w.h. net.
1912	95c m. pds. cub. net.	1912	7c k.w.h. net.
1913	90c m. pds. cub. net.	1913	6c k.w.h. net.
1914	85c m. pds. cub. net.	1914	6c k.w.h. net.
1915	85c m. pds. cub. net.	1915	6c k.w.h. net.
1916	80c m. pds. cub. net.	1916	5c k.w.h. net.
1917	80c m. pds. cub. net.	1917	5c k.w.h. net.
1918	80c m. pds. cub. net.	1918	5c k.w.h. net.
1919	80c m. pds. cub. net.	1919	4.80c k.w.h. net.

Le tarif pour le service du gaz demeurera le même pour le moment, comme le coût actuel de fabrication du gaz représente aujourd'hui tout le prix pour lequel on le vend.

ECHELLE REVISEE DES PRIX SERVICE D'ECLAIRAGE ELECTRIQUE (contrats de 5 ans)

TAUX ACTUEL	NOUVEAUX TAUX
5 CENTS par k.w.h. net	4.80 CENTS par k. w. h. net
80 CENTS par 1000 pieds cub	TARIF DE GRADUATION DESCENDANTE
SERVICES D'USINES	Les premiers 7,000 pieds, par mois : 85c.
	Le surplus de 7,000 pieds, par mois : 80c.
	Le "service double" donne droit aux particuliers à un escompte additionnel de 5c par 1,000 pieds sur ce tarif.

SERVICE DOUBLE — Ceux qui font usage de gaz et d'électricité en même temps ont droit à l'escompte dit du "Service Double", représentant 5 cents par 1,000 pieds de gaz. Le "service double", tout en réduisant les prix, permet aux clients d'éviter les visites inutiles dans leur demeure, de n'avoir qu'un seul compteur, une seule facture à recevoir et un seul paiement à effectuer. Le "service double" est très avantageux; il épargne du temps et de l'argent.

NOUVEAU TARIF -- Le nouveau tarif pour le service d'éclairage électrique sera mis en vigueur dès la vérification des compteurs pour le mois d'octobre et s'appliquera automatiquement à tous les contrats déjà existant.

Les contrats de cinq ans pour ce qui est du service d'éclairage électrique sont sujets à annulation sans indemnité de la part du client, dans le cas de Maisons commerciales, si le consommateur abandonne les affaires, ou dans le cas de particuliers, si le consommateur ne tient plus maison ou se retire dans un endroit où la compagnie ne peut plus lui fournir l'éclairage électrique.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED

Montréal, 22 juillet, 1919.

UN DEBITEUR CYNIQUE

Un de nos jeunes mondains mont-réals les plus répandus, les plus fêtés, les plus séduisants, est aussi un des plus endettés qui soient.

Il n'en a d'ailleurs nulle honte, professant même que, passé un chiffre, les dettes sont plutôt un honneur pour celui qui les fit.

Il aime assez qu'on y fasse des allusions et cela lui permet quelquefois de placer un mot, une pointe.

Ces jours derniers, un de ses amis lui disait:

—Ce doit être, en somme, mon cher ami, fort ennuieux, fort assommant que d'avoir ainsi tant de créanciers; quand on les rencontre, c'est plutôt gênant.

—Mais je ne les rencontre jamais.

—Jamais?

—Non, ils vont à pied, moi en voiture.

LE BON MOYEN

Un grand photographe n'aime pas que ses clients aient, devant l'objectif, un visage trop sérieux, aussi a-t-il inventé un truc qui réussit toujours.

Après avoir prononcé le sacramentel:

"Ne bougez plus", il ajoute:

"Je ne vous recommande pas, Madame, de prendre un air glorieux; le contraire serait impossible."

La dame flattée... ne peut s'empêcher de sourire et le tour est joué.

Les Actionnaires DE LA Merchant's Light, Heat & Power Co.

désireux de vendre leurs actions sont priés de s'adresser à la

Prudential Financial Society

16^a RUE SAINT-DENIS

ALPHONSE HEYSE
ENTREPRENEUR
PEINTRE BELGE
Spécialité: Tapissage, Blanchissage, Imitation, Raccourcissement de murs. — Accepte l'ouvrage à l'heure ou au contrat.
1688 Marquette
Tél. St-Louis 3745, Montréal.

Lamothe, J.-C., avocat, C.R.
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 3215

Fontaine & Labelle, avocats
51 rue St-JACQUES. Tél. Main 577.

Tél. Main 4472
LAVERY & DEMERS
avocats et procureurs
17 rue St-Jacques.

Saluste Lavery, Maurice Demers, B.C.L., L.L.L.
2041 rue Hutchison 1150 rue St-Hubert
Tél. Rock 3178 Tél. St-Louis 579

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats.
11 PLACE D'ARMES MAIN 5250

TURCOT LIMITEE
Couvreurs en gravois, une spécialité
PLOMBIER-STEAMFITTER
Prix modérés
1681 rue CLARKE ST-LOUIS 296

Beaugard, H., Entr. Général
Edifice Power Tél. Main 4156

Bédard, Rodolphe
EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables
72, NOTRE-DAME EST
Tél. MAIN 5787.

Séigny, Hon. Albert, C.R.
120 Saint-Jacques. Tél. Main 3751

F. J. LAMBERT
Expertise de beaux-arts
Peinture, statuaire, etc., etc. — Con-sultation pour achat et vente
2956^a RUE JEANNE MANCE

Mathieu A. PAPINEAU, avocat
180 St-Jacques. Tél. Main 2579.

Beaubien & Lamarche, avocats
80 Notre-Dame O. Tél. Main 2226

Dessaulles & Carneau, avocats
80 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4116.

Jacobs, Hall et Cie, avocats
80 GRAIG O. Main 4116

COURAGE

—Ma fille, as-tu dit à ce jeune homme que, s'il veut t'épouser, il faut avant tout qu'il vienne me voir?
—Oui, maman.
—Et que t'a-t-il répondu?
—Qu'il t'avait déjà vue plusieurs fois, mais qu'il voulait t'épouser tout de même.

"The Sewing Machine & Electrical Supply Company, Limited."

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du trentième jour de mai 1919, constituant en corporation Lazarus Millman, avocat, Aaron Millman, étudiant, Max Getz, pharmacien, Isidor Getz, droguiste, et Barney Singer, commis, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Faire en gros et en détail le commerce des machines à coudre usagées et neuves, des moteurs, appareils et machines électriques de toutes sortes; réparer et installer des machines, moteurs, ascenseurs, automobiles, ainsi que toutes les espèces de machines.

Manufacturer, importer, exporter, acheter et vendre des marchandises comprises dans le commerce susmentionné, ouvrir et tenir des succursales, établir aussi des fabriques pour les fins précitées;

Vendre, céder ou aliéner la totalité ou aucune partie du commerce ou de l'entreprise de la corporation en faveur d'aucune autre compagnie ou personne, et accepter, comme prix de

cette vente, cession ou aliémentation, des actions, débentures ou obligations d'aucune autre compagnie, acheter aussi avec les actions de la corporation aucun commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer;

Tirer, souscrire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de crédit, lettres de change, traites, chèques, débentures ainsi que d'autres instruments négociables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "The Sewing Machine & Electrical Supply Company, Limited," avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour de mai 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

L. Millman, avocat des requérants.

La Meilleure Bière sur le Marché, est la

MOLSON

Tout homme qui a goûté à la Bière MOLSON en ces derniers temps, en conviendra.

Demandez la bière MOLSON